

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

Le VINGT ET UN FEVRIER deux-mil-vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 15/02/2024

Etaient présents : Mmes et Ms Mickaël MARQUET, Sylvie RIBAUT, Mathias LORIEUL, Francine DUPE, Yannick COQUELIN, Sabrina SOREL, Sébastien HUMEAU, Yvette BELLANGER, qui est arrivée à 20h55, Yoann PICHON, Valentin AUSSANT, Anais RENAUD, M. Frédéric DORGERE, Mme Katia CLEMENT, Mme Caroline THIBAUT

Absents excusés : Mme Séverine NAVINEL qui a donné procuration à Mme Sylvie RIBAUT

M. Sabrina SOREL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Convention avec le département pour la réalisation d'un plateau en enrobé
- Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- Renouvellement luminaires centre bourg
- Avenant marché de la place
- Tarifs pour la chasse aux oeufs

Informations et Questions diverses

Ajout de deux points à l'ordre du jour, après accord de l'ensemble des membres du conseil municipal :

- Adhésion au groupement de commande intercommunal pour les travaux de voirie
- Création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet à compter du 01/04/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2024

2024/06 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE A LA REALISATION D'UN PLATEAU EN ENROBE GOASQ DANS L'EMPRISE DE LA RD1

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'une convention entre le département de la Mayenne et la collectivité doit être validée. Cette convention définit les conditions de construction de l'ouvrage, du financement, de l'entretien, de la conformité et autorisation, l'insertion dans l'existant, la signalisation....

Après lecture de cette convention par le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2024/07 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe de la vente d'une maison d'habitation sise 12-14 place de la mairie. Parcelles cadastrées AB135 et AB131 (2a25ca)

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

2024/08 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe de la vente d'un garage sis rue de la Gabarre Parcelle cadastrée AB228 (1a50ca)

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

2024/09 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe de la vente d'une maison d'habitation sise 9 rue de la Gabarre Parcelle cadastrée AB155 (2a40ca)

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain

2024/10 AVENANT AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE

M. le Maire informe de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour l'aménagement de la place.

Le devis présenté par le maître d'œuvre est présenté.

Après étude, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant 01 de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE pour un montant de : 35 021.65€ HT portant ainsi le montant du marché à :

-montant HT du marché initial : 443 925.00€

-montant HT de l'avenant 01 : 35 021.65€

-nouveau montant HT du marché : 478 946.65€,

Et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

2024/11 TARIFS POUR LA CHASSE AUX ŒUFS

Mme SOREL informe de l'organisation de la chasse aux œufs. Elle se déroulera le dimanche 07 avril 2024 de 14h à 17h30

A l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe le tarif à 4.00€ par participant.

2024/12 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE INTERCOMMUNAL DES TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire propose d'intégrer le groupement de commande pour les travaux de voirie 2024 des communes de Montjean, Montigné le Brillant et Ahuillé.

M. le Maire présente l'objet et les conditions définies dans la convention.

Par 10 voix pour et 5 absentions, le Conseil Municipal valide la convention d'adhésion au groupement de commande intercommunal pour les travaux de voirie.

2024/13 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE MIS EN PLACE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE INTERCOMMUNAL DES TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire informe que suite à l'adhésion au groupement de commande intercommunal des travaux de voirie, il convient de valider le devis provisoire par le maître d'œuvre qui met en place ce marché et suit les travaux du groupement.

Après lecture et présentation de l'offre, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions, valide les honoraires proposés et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2024/14 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01/04/2024

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2022-56 du 14/09/2022

Considérant la nécessité de régulariser la délibération du 26/01/20212 qui faisait référence à la création de ce poste mais qui supprimait un grade d'adjoint administratif pour le remplacer par un grade de rédacteur.

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet pour exercer les fonctions de gestionnaire de l'accueil, de l'état-civil, de l'urbanisme, des élections, du cimetière et de toutes autres tâches nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat de mairie, à compter du 01/04/2024

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.

La rémunération sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime instauré par la délibération citée ci-dessus est applicable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'adopter la proposition du Maire

de modifier le tableau des emplois

d'inscrire au budget les crédits correspondants

que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/04/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤Mme DUPE présente un plan de circulation pour l'ensemble du bourg

➤M. le Maire informe de la possibilité de rénovation des lanternes de l'éclairage public.

Il s'agirait d'un remplacement des sources sodium par retrofit LED, avec pour finalité une économie d'énergie de l'éclairage public.

➤Mme BELLANGER informe que Laval Agglomération met en place une opération d'appel à candidature pour un commerce itinérant. Ce nouveau service, dont Nuillé sur Vicoin en fait

parti, répondrait aux attentes d'une population rurale à la recherche de produits locaux et de qualité

Une distribution de composteurs va être réalisée le 25 mai 2024 à 14h dans la salle de motricité près de l'école V. Hugo.

➤ La distribution du bulletin municipal La Gabarre se fera le 05 mars 2024

➤ Le comité de jumelage fête ses 30 ans cette année et organise un voyage en Allemagne du 08 au 12/05/2024

➤ Les dates des prochaines réunions du conseil municipal sont fixées :

Le 27 mars 2024

Le 17 avril 2024

Le 22 mai 2024

Le 19 juin 2024

*Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, M.
le Président lève la séance à 22h45*

<i>Le Maire, Mickaël MARQUET</i>	
<i>Le secrétaire de séance, Mme SOREL Sabrina</i>	